

ÉPREUVES COTÉES

ÉPREUVES DE NATATION Le candidat doit effectuer départ plongé 200m dont 100m en nage ventrale et 100 m en nage dorsale. Suivant son temps, il lui sera attribué une note d'après le barème (épreuve coefficient 1)

SAUVETAGE SUR UNE NOYADE Noté sur sa réaction au cours d'une simulation de noyade + sur 3 techniques de dégagement + démonstration technique hors de l'eau (épreuve coefficient 2)

REGLEMENTATION ET PREVENTION 3 questions tirées au sort sur la réglementation (Aspect juridique et réglementaire, sécurité et sauvetage aquatique, organisation des secours connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident) (épreuve coefficient 3)

ADMISSIBILITE

Le candidat doit réussir les épreuves éliminatoires et obtenir une moyenne de 72/120 aux épreuves cotées et aucune note inférieure à 6/20.

4 / Equipe pédagogique

- 1 médecin chef anesthésiste réanimateur.
- 2 moniteurs nationaux de premiers secours titulaires du BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des activités de la Natation), Titulaire du BNSSA .

5 / Calendrier

- Ci-joint avec rappel des dates et lieu de formation.

CONDITIONS GENERALES

Le BNSSA est un diplôme du Ministère de l'Intérieur : Jeunesse et Sports et Loisirs ce diplôme d'état atteste d'une qualification professionnelle pour assurer la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public et réglementairement autorisées. Il peut également surveiller les piscines privées ou d'accès gratuit lorsqu'elles sont louées pour leur usage exclusif, par un ou plusieurs organismes en dehors des heures d'admission au public. Il peut également sur autorisation préfectorale dans des conditions particulières, surveiller un établissement d'accès payant.

Constitution du dossier :

Pour faire acte de candidature aux épreuves de l'examen, les candidats doivent

- Fiche d'inscription.
- Attestation d'assurance en responsabilité civile.
- Demande manuscrite sur papier libre destinataire M. le Préfet de l'Aube
- Photocopie lisible de la carte nationale d'identité (recto verso) ou du passeport en cours de validité.
- Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel (AFPCSAM) ou de Premiers Secours en Equipe 1
- Certificat médical d'aptitude à la natation datant de moins de trois mois reconnaissant « l'aptitude à la natation et au sauvetage aquatique » (mention obligatoire) acuité auditive et visuelle dans les conditions fixées par arrêté du 26 juin 1991 et justifiées, un certificat médical type vous sera remis à l'inscription.
- 1 photo d'identité.
- 1 enveloppe A4 timbrée au tarif en vigueur à l'adresse du candidat.
- 1 enveloppe format courrier pour convocation timbrée au tarif en vigueur à l'adresse du candidat
- Une fiche de renseignements administratifs vous sera remise à l'inscription.

Le dossier complet sera transmis par le [Centre de Formation FNMNS BLEU OUTREMER CHAMPAGNE ARDENNE](#) (organisme formateur agréé) à la Préfecture, adressé au Préfet (DDCSPP) de l'AUBE, 15 jours au moins avant la date fixée de l'examen.

Nous vous conseillons de vous assurer de la disponibilité des dates choisies, en téléphonant à notre secrétariat 06.98.83.06.62.

La session programmée sera effectuée sous réserve d'un nombre minimum de stagiaires.

INSCRIPTION par CORRESPONDANCE :

Il convient de remplir la demande d'inscription et de joindre le versement correspondant aux frais de stage. Cette demande ne sera définitive qu'après confirmation par le Centre de Formation FNMNS BLEU OUTREMER.

PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME :

Dans le cas d'une prise en charge par un organisme ou une collectivité, une convention doit être signée.

ANNULATION :

Le [Centre de Formation FNMNS BLEU OUTREMER CHAMPAGNE ARDENNE](#) s'engage à ne rembourser les sommes versées que dans les cas d'une déclaration d'annulation parvenue au plus tard 15 jours avant le début des cours. Toutefois les frais d'inscription, s'élevant 150 Euros seront retenus.

REPORT :

Si un participant ne peut se présenter au cours à la date prévue, notre organisme offre la possibilité de reporter l'inscription la session suivante. Cette demande devra être formulée par écrit et parvenir au [Centre de Formation FNMNS BLEU OUTREMER CHAMPAGNE ARDENNE](#) 10 jours avant le début des cours.

EN CAS D'ABANDON :

Aucun remboursement ne peut être effectué. Cependant, un report de cours est envisageable sur avis médical.

Je soussigné :

Nom : _____ Prénom : _____

Né (e) le : _____ à (ville et département^o) : _____

Demeurant : _____ Code Postal : _____ Ville : _____

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales, et m'engage à respecter les modalités d'inscription et de déroulement de cette formation sous l'égide du [Centre de Formation FNMNS BLEU OUTREMER CHAMPAGNE ARDENNE](#) .

Je joins un règlement de _____ Euros libellé à l'ordre de [Centre de Formation FNMNS BLEU OUTREMER CHAMPAGNE ARDENNE](#) représentant la participation aux frais pédagogiques et administratifs.

Je m'engage à fournir les documents nécessaires à mon inscription dans les 15 jours de mon engagement.

Fait à TROYES, le _____

Nom Prénom : _____ Signature :